

Les poulains sont beaucoup mieux portants quand on les mène pâturer tous les jours, pendant le beau temps, que quand on les laisse continuellement à l'écurie; le continu séjour à l'écurie est tout-à-fait contre nature.

Plusieurs auteurs prétendent que la verdure des champs engendre des vers dans le corps des chevaux et qu'il faut leur donner du son deux fois par jour, le matin avant de partir et le soir en rentrant.

En supposant que le vert puisse produire les effets signalés, il est plus sage de leur donner en partie égale l'avoine, l'orge et le seigle écrasés, et de les purger deux fois en deux ou trois jours, tous les trois mois environ; par ce moyen, tout en expulsant les vers s'il y en a, on débarrasse les chevaux des humeurs et des fluides de mauvaise qualité.

Les poulains que l'on retire d'auprès de leur mère pour les sevrer, doivent être mis dans une écurie saine, très propre, ni trop froide ni trop chaude, afin qu'ils ne soient pas trop sensibles au froid. Les mangeoires et les râteliers seront assez bas pour que les poulains puissent y atteindre sans difficulté aucune. Leur litière sera renouvelée le plus souvent possible, le soir et le matin au moins. Huit ou quinze jours après le premier jour de sevrage, on peut les mener dans la prairie, s'il fait beau temps et que la prairie soit convenable, c'est-à-dire si le terrain n'est pas humide, marécageux, ni entrecoupé de fossés, de ravins, ou de toutes autres inégalités.

On doit purger deux fois de suite les chevaux (ou les poulains) qui rentrent de prairie et une huitaine de jours après, on leur fait une demi-saignée au col, et on leur donne ensuite modérément à manger pendant quelques semaines. Il faut être réservé à l'égard du grain, dont l'abondance en ce cas ne pourrait manquer de les enivrer plus ou moins; mais ils ne pourraient manquer de se trouver *échauffés*, c'est ce qu'il faut éviter. On en connaît du reste assez bien les suites fâcheuses. Ce qui précède ne s'applique qu'aux chevaux (ou poulains) que l'on retire du vert, pour ne plus les y remettre de l'année.

Les poulains parvenus à l'âge de sept à huit mois doivent avoir la queue tondue; cette opération doit se renouveler trois fois, de trois mois en trois mois au moins, afin qu'elle devienne plus fournie de crins. Dès l'âge de quinze ou dix-huit mois, les poulains sentant déjà l'aiguillon de l'amour, il est nécessaire de les séparer des pouliches, pour éviter qu'ils s'énervent.

Les poulains parvenus à l'âge d'un an doivent être étrillés avec une étrille un peu usée, brossés, bouchonnés et poignés tous les jours. Jusqu'à cet âge, la brosse et le poigne tous les deux ou trois jours, peuvent suffire; à dix-huit mois, il faut les panser à fond.

Il est aussi nécessaire, à cet âge, de faire hongrer les poulains do blés de corps, de croupe et très forts d'encolure; ceux qui ont des dispositions contraires ne doivent pas l'être avant trente ou trente-six mois au moins.

Rarement les poulains soumis à une bonne méthode médicale jettent la gourme et plus rarement encore leurs jambes s'engorgent. Toutefois, si l'une ou l'autre maladie arrivait, il faudrait les traiter comme tels.

Pour l'amélioration des races, il serait désirable que les poulains ne fussent montés qu'à l'âge de six ans, tandis qu'ils le sont généralement à trente-six ou à quarante mois. Les mêmes observations s'appliquent au travail. A l'âge de six ans on les aurait plus forts et bien moins sujets aux maladies.

Il faut aussi tenir compte des races, des climats, de la manière dont ils ont été nourris depuis leur naissance, et du genre de service auquel on les destine, car tel cheval fin ne pourra être monté avant l'âge de six ans au moins, sans qu'il en résulte des inconvénients pour son propriétaire, tandis que tel autre cheval commun pourra, sans danger, labourer et charroyer dès l'âge de quatre ans et souvent moins.

Il convient de dresser les poulains de bonne heure pour obvier à une foule d'inconvénients; à cet effet, *il faut leur lever de temps en temps les pieds, frapper sur la muraille avec un marteau ou toute autre chose semblable; ne jamais plaisanter avec eux, les corriger à propos s'ils manquent, sans pour cela être trop brusque ni trop méchant envers eux; il faut les habituer au filet et à suivre, sans difficulté, quand on les tire par les rênes, ou seulement par la longe, et à arrêter au premier mot. Il faut aussi leur donner un nom, afin qu'ils sachent que c'est à eux que l'on parle lorsqu'ils sont mêlés à d'autres chevaux.*

C'est à l'âge de deux ans environ que l'on doit les faire trotter tous les jours à la longe, autour du pilier, jusqu'à ce qu'ils soient bien accoutumés à cette première leçon; on leur met sur le dos un sac de son pour les habituer à endurer la selle; on leur pose ensuite, pendant quelques heures, une selle dont les sangles ne fassent qu'effleurer le ventre d'abord, on les serre ensuite au fur et à mesure qu'ils s'y font tranquillement. Quand ils sont bien habitués à la supporter, on leur met un harnais léger avec une croupière un peu longue pour qu'elle ne leur serre pas trop la queue et ne les fasse pas ruier.

Quand on croit les poulains assez obéissants et assez tranquilles pour ne plus s'effaroucher, ni se cabrer, ni se jeter de côté, on peut commencer à les monter, et ensuite leur faire faire quelques pas, et plus tard une marche de quelques arpens.

Si l'on destinait un poulain pour le trait, on prendrait une petite charrette, on choisirait un beau temps, un beau chemin, de petits harnais, un mors lycos, et on le mettrait au timon en le tenant bien par la bride sans toutefois serrer; on le ferait avancer à petits pas pendant une demi-heure à peu près; le lendemain on recommencerait en le laissant attelé un peu plus longtemps, et on continuerait ainsi jusqu'à ce qu'il y soit bien habitué, et sans que l'on ait besoin d'être à côté de lui pour le tenir, après quoi on le mettrait en cheville, c'est-à-dire entre le timonier et un autre, et ensuite devant, en lui faisant bien comprendre le côté *dia* et le côté *hue*, etc.

Ces diverses leçons doivent être données aux poulains, petit à petit, le plus lentement possible, de manière à ne pas les fatiguer ni les impatienter; il faut aussi, mais à propos, leur parler, les flatter, les châtier sur le moment de la faute; ce moment passé, on ne doit ni les battre, ni les jurer; quand on les châtie au moment de la faute, il faut le faire modérément, tout en corrigeant leurs défauts et leurs mauvaises habitudes.